

# COMMUNE DE LAROQUE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### ET DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une note de présentation des finances communales 2018-2019 brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux concitoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle sera disponible très prochainement sur le site internet de la commune « laroque.fr ».

**Le compte administratif 2018** retrace les dépenses et les recettes réalisées sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Le budget primitif 2019** prévoit et autorise les dépenses et recettes à réaliser dans l'année civile.

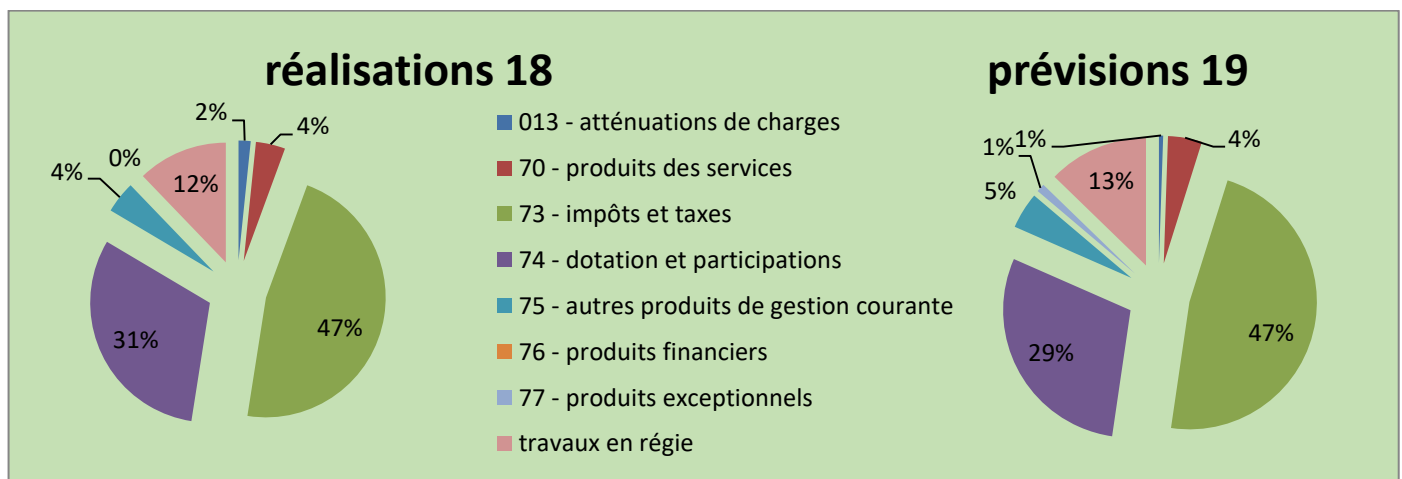
Ces 2 documents ont été votés par le conseil municipal le 19 février 2019.

#### 1) Section de fonctionnement : permet à la collectivité d'assurer le quotidien

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour la commune, **les recettes** correspondent aux sommes encaissées au titre :

- 013 - atténuations de charges (remboursement assurance personnel)
- 70 - produits des services (location terrasses, station de pompage, concessions cimetière, saucissade, recette relative aux heures effectuées par les gardiens du camping rémunérés par la commune...)
- 73 - impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur électricité, droit de place...)
- 74 - dotations et participations (dotation globale de fonctionnement : DGF, dotation nationale de péréquation : DNP, compensations diverses...),
- 75 - autres produits de gestion courante (locations appartements, transport scolaire...),
- 76 - produits financiers (recettes liées au compte Crédit Agricole)
- 77 - produits exceptionnels
- travaux en régie exécutés par le service technique sur le patrimoine communal

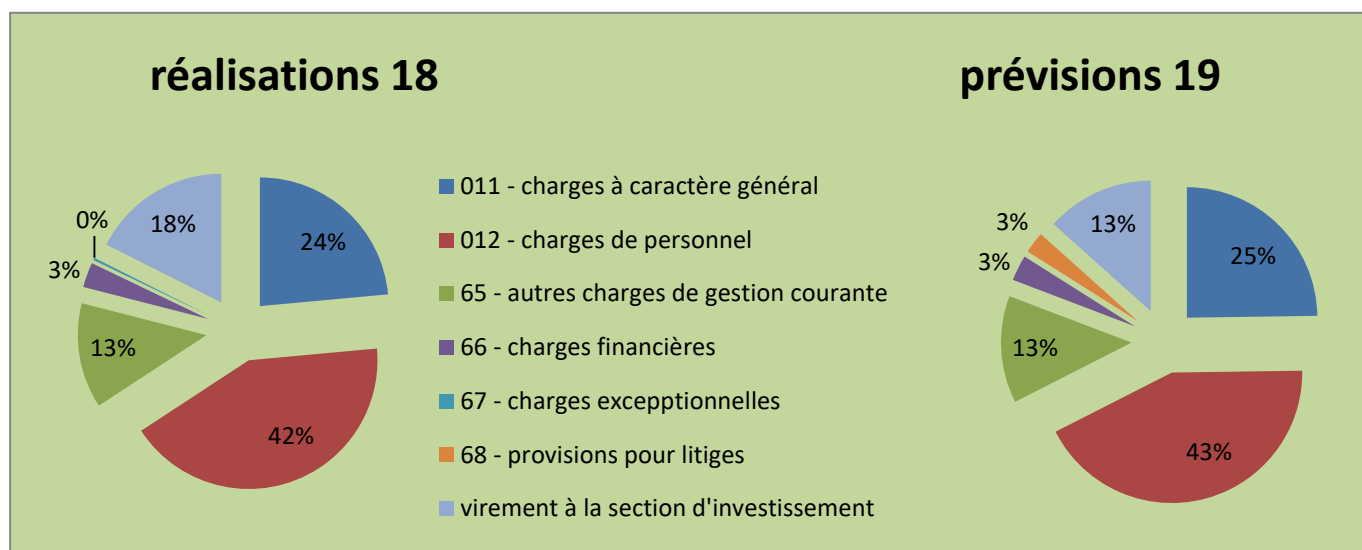


Les recettes de fonctionnement :

- 2018 s'élèvent à 902 507,10 €
- 2019 s'élèvent à 941 323,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- 011 - charges à caractère général (eau, électricité, contrat de prestations de services, achat de fournitures, maintenance, assurances...)
- 012 - charges de personnel communal (salaires, charges, médecine du travail)
- 65 - autres charges (indemnités des élus, subventions aux associations, syndicats intercommunaux)
- 66 - charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...)
- 67 - charges exceptionnelles
- 023 - virement à la section d'investissement



Les dépenses de fonctionnement :

- 2018 s'élèvent à 726 705,39 € (virement section d'investissement : 154 972 €)
- 2019 s'élèvent à 815 447,00 € (virement section d'investissement : 125 876 €)

L'excédent de fonctionnement de 2018 est de 175 801,71 €

Les taux des impôts locaux concernant les ménages :

	2017	2018	2019
- Taxe d'habitation :	6,20 %	6,20 %	6,20 %
- Taxe foncière sur le bâti :	9,00 %	9,00 %	9,00 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	38,48 %	38,48 %	38,48 %

## 2) Section d'investissement: prépare l'avenir

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des projets qui donnent lieu à des dépenses et recettes ponctuelles, à caractère exceptionnel.

Pour la commune, les dépenses correspondent à des dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le remboursement du capital des emprunts est aussi une dépense d'investissement qui doit être couverte par des ressources propres (partie de l'excédent de fonctionnement).

Les recettes d'investissement sont principalement les subventions octroyées par les divers partenaires, Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et autres organismes.  
Une partie de l'excédent de fonctionnement et, si besoin, le recours à l'emprunt.

**En 2018** les investissements les plus importants ont été :

• réfection rue des iris, thaurac et soleïades :	129 034 €
• aménagement d'un logement communal rue lou coulet de St-jean :	123 973 €
• vidéo-protection :	91 288 €
• travaux d'électrification (mise en discrétion, entretien...) :	33 567 €
• Agenda D'Acces. Programmée (ADAP) normes ascenseur, parvis mairie...	13 991 €
• réfection voirie chemin de cambezard (partie) :	5 100 €
• acquisition d'un « glutton » au service technique :	5 500 €
• achat de logiciels et modules pour le secrétariat (état-civil...) :	7 465 €
• réalisation d'une aire de co-voiturage (devant la mairie) : éclairage parking	6 560 €
• travaux d'entretien de la Chapelle St-Jean :	2 070 €
• radar pédagogique :	1 890 €
• mur de soutènement et emplacement poubelles au ch des promeneurs :	23 068 €
• mur de soutènement ch de la frigoule :	17 220 €
• construction d'un ossuaire au cimetière par le service technique : commencement	5 692 €
• travaux de voirie réalisés par le service technique :	16 037 €
• aménagement terrain traverse de l'aubanel ( local...) :	10 260 €

**En 2019** sont prévues, principalement, les opérations suivantes :

• sécurisation des blocs rocheux suite à un éboulement :	101 300 €
• acquisition d'un bien immobilier avenue des platanes :	50 000 €
• acquisition d'un terrain nu à proximité du cimetière :	1 500 €
• travaux d'entretien de la Chapelle St-Jean :	8 795 €
• continuité piétonne rue du mazet :	15 300 €
• aménagement de sécurité ch de montplaisir :	36 700 €
• réfection voirie communale iris, thaurac (solde) :	3 500 €
• reprise du seuil de la pensière :	4 800 €
• aménagement extérieurs four à pain et ruelle	37 100 €
• travaux d'électrification (mise en discrétion, entretien...) :	33 000 €
• construction d'un ossuaire au cimetière par le service technique :	5 000 €
• achat de logiciels, modules et ordinateurs pour le secrétariat :	4 774 €
• achat de matériel pour le service technique :	1 700 €
• aménagement terrain traverse de l'aubanel (éclairage boulodrome, WC publics...) :	15 500 €
• Agenda D'Acces. Programmée (ADAP) (parvis mairie, WC publics...) :	8 600 €
• aménagement d'un logement communal rue lou coulet de St-jean :	140 000 €
• aménagement d'un logement communal rue de la madeleine :	140 000 €
• réalisation d'une aire de co-voiturage (solde) :	32 800 €

### 3) Principaux ratios :

Ratios du budget primitif 2019 de la commune :

Dépenses réelles de fonctionnement / Population (1 735 hab.) :	470,00 €
Produits des impositions directes (estim.) / Population :	167,15 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population :	473,39 €

Dépenses d'équipement Brut / Population :	383,12 €
En cours de dette / Population :	589,91 €
DGF/Population :	97,98 €

4) Montant du Compte administratif consolidé des 4 budgets:

	Résultat de clôture 2017	Par affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture cumulé 2018
<b>Budget principal</b>				
- Investissement	-265 969,71 €	/	29 651,93 €	-236 317,78 €
- Fonctionnement	+ 164 570,15 €	164 570,15 €	175 801,71 €	175 801,71 €
<b>TOTAL I</b>	<b>-101 399,56 €</b>	<b>164 570,15 €</b>	<b>205 453,64 €</b>	<b>-60 516,07 €</b>
<b>Budget assainissement</b>				
- Investissement	-58 051,64 €	/	-48 192,86 €	-106 244,50 €
- Fonctionnement	5 023,70 €	5 023,70 €	-5 336,51€	-5 336,51 €
<b>TOTAL II</b>	<b>-53 027,94 €</b>	<b>5 023,70 €</b>	<b>40 139.12 €</b>	<b>-111 581,01 €</b>
<b>Budget camping</b>				
- Investissement	+ 72 604,30 €	/	1 026,35 €	73 630,65 €
- Fonctionnement	+ 7 565,74 €	/	4 192,58 €	11 758,32 €
<b>TOTAL III</b>	<b>+ 80 170,04 €</b>		<b>5 218,93 €</b>	<b>85 388,97 €</b>
<b>Budget CCAS</b>				
- Investissement	/	/	/	/
- Fonctionnement	11 631,56 €	/	-6 880,44 €	4 751,12 €
<b>TOTAL IV</b>	<b>11 631,56 €</b>		<b>-6 880,44 €</b>	<b>4 751,12 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>				
<b>TOTAL I+II+III+IV</b>	<b>-62 625,90€</b>	<b>169 593,85 €</b>	<b>243 931,25 €</b>	<b>-81 956,99 €</b>

5) Tableau d'évolution de la dette (budget communal)

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais
<b>2018</b>	1 219 475,18	94 626,40	44 319,31	0
<b>2019</b>	1 023 488,16	89 670,68	27 490,02	0
<b>2020</b>	937 190,26	50 880,48	27 242,03	0
...	...	...	...	...

La commune a remboursé pour 82 440,52 € de capital de la dette en 2018.